

SESSION DU 15 DECEMBRE 2021

Sur convocation adressée à chacun de ses membres le 9 décembre 2021, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, salle Marion JOUANNEAU, le mercredi 15 décembre 2021 à 20 heures, sous la présidence du Maire, Christophe LEROY.

Présents : Christophe LEROY, Thierry HERON, Sylvie BEHETRE, Claudine MOULIN, Marc PINSARD, Anita RIVIERE, Gérard AMY, Nicolas BIANCONI, Emmanuel DUPIN, Humberto DOS SANTOS, Michel AZAMBOURG, Loïc DECOURTIL, Serge POITRIMOL, Véronique PREVEAUX, David POTHER.

Secrétaire de séance : Sylvie BEHETRE

* * * * *

→ Approbation du compte-rendu du 25 octobre 2021 :

Le Conseil Municipal n'ayant aucune observation à formuler, le compte-rendu du 25 octobre 2021 est adopté à l'unanimité.

→ Restauration de l'Eglise : Compte-rendu de la CAO – Choix des entreprises :

L'attribution du marché pour les travaux de restauration de l'Eglise est reportée ; le point ajourné.

→ SAEDEL – Parc de l'Equerre :

☞ Avenant n°4 au contrat de concession d'aménagement :

Après débat le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **DECIDE** de modifier par avenant n°4, certaines clauses du contrat de concession d'aménagement conclu avec la SAEDEL pour la réalisation du Parc de l'Equerre. Ces modifications portent sur :

→ Le bilan financier ;

→ L'article 16.6 de la concession d'aménagement : le montant prévisionnel de la participation du concédant est fixé à 339 178,80 € H.T. ;

→ La durée de la concession d'aménagement : elle est prorogée de 5 ans pour permettre l'engagement d'une nouvelle tranche de travaux.

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°4 au contrat de concession d'aménagement du Parc de l'Equerre tel que présenté.

☞ Aménagement de la voie de desserte : Reversement à la SAEDEL de la participation financière du Département :

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **DECIDE** de reverser à la SAEDEL le montant de la participation financière du Département pour la réalisation de la voie de desserte à hauteur du Parc de l'Equerre ;

➤ **DIT** que cette participation s'élève à la somme de 79 178,80 € ;

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser les écritures comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

→ Dispositif de dérogation au principe du repos dominical dans les commerces de détail pour l'année 2022 :

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **DECIDE** d'émettre un avis favorable, pour l'année 2022, à l'ouverture des commerces de détail de la Commune :

- le dimanche 3 avril 2022
- le dimanche 15 mai 2022
- le dimanche 22 mai 2022
- le dimanche 12 juin 2022
- le dimanche 11 septembre 2022

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

→ Acquisition parcelle ZV n°45 : Prise en charge par la Commune d'une partie de la taxe foncière due pour 2021 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **DECIDE** de prendre en charge à hauteur de 50%, le montant de la taxe foncière dû au titre de l'année 2021 pour la parcelle ZV n°85 dont il est propriétaire depuis le 21 juin 2021.

➤ **DIT** que ce montant s'élève à 94,00 € (quatre-vingt-quatorze euros).

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La séance est levée à 22h10.

* * * * *